

Consultation publique sur le projet de Charte du piéton de Montréal

Montréal, le 7 août 2006 – La Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif invite les citoyens et les organismes à participer à une consultation sur le projet de Charte du piéton de Montréal :

**le mardi 22 août 2006, à 19 h
à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est (métro Champ-de-Mars)**

À noter que la consultation pourrait se poursuivre, si nécessaire, le 24 août à 19 h au même endroit.

La Charte du piéton de Montréal, qui constituera un des outils du Plan de transport, veut reconnaître la primauté du piéton dans l'espace urbain et en même temps affirmer la nécessité, pour celui-ci, d'adopter des comportements sécuritaires. Le projet de Charte vise notamment à améliorer les conditions de déplacement des piétons et à faire de la rue un lieu de rencontres et d'échanges.

Le projet a été présenté lors de l'assemblée publique du 13 juin dernier. Il peut être consulté dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement, à la Direction du greffe et à l'adresse Internet ville.montreal.qc.ca/commissions

Les personnes et les organismes désirant participer à l'assemblée du 22 août, que ce soit pour adresser une question, exprimer un commentaire ou déposer un mémoire, sont invités à s'inscrire en communiquant avec la Direction du greffe dès maintenant. La période d'inscription se poursuivra jusqu'au jour de la consultation, où l'on pourra s'inscrire sur place avant le début de l'assemblée. Après qu'elle aura entendu les commentaires des citoyens, la Commission adressera ses recommandations au conseil municipal avant l'adoption de la Charte.

-30-

Source: Direction du greffe
Comités et commissions du conseil
275, rue Notre-Dame Est
Montréal, H2Y 1C6
(métro Champ-de-Mars)
(514) 872-3770
commissions_greffe@ville.montreal.qc.ca

Renseignements: Danielle Dionne
Secrétaire-recherchiste
(514) 872-4259

